ALEXANDRE GRANDAZZI

AUGUSTE ET LA MÉMOIRE ROYALE DE ROME

Summary: If Augustus claims to be, as it is well-known, a new Romulus, he has also tried to set up his action and public image with regards to current collective representations related to other kings of Rome. Thus, his major religious policy helps him to become a new Numa, while particular attention he paid to priesthood, temple, and fecial rites get him as much closer to Tullus Hostilius than Ancus Marcius. As far as the second part of the royal period is concerned, it is much raised in his historical memory policy: his interest in Sibylline Books, but also in major projects carried out in Rome during his reign have contributed to see him as a new Tarquin, while censuses and both administrative and religious reorganisations of the Rome's urban space the *Princeps* conducted remind us of a new Servius Tullius. Augustus systematically using the royal memory of Rome allowed him to hide the monarchical tropism of Hellenistic type of his regime under the guise of a return to oldest national traditions.

Key words: collective memory, Augustus, *Res Gestae*, kings of Rome, monarchy, links between memory and history

Lorsque, le 16 janvier 27 avant notre ère, les sénateurs proposèrent à Octavien de prendre le surnom de Romulus, *quibusdam censentibus Romulum appellari oportere*¹ – dangereuse flatterie qu'il eut l'habileté de refuser –, ils jouaient sur ce qu'on appellerait aujourd'hui la mémoire collective, voire, plus simplement, la mémoire : ce néologisme, qui, encore en 2000, agaçait un académicien français², s'est définitivement imposé depuis. L'action du Prince, en effet, ne faisait-elle pas de lui comme un second fondateur de la Ville, *quasi et ipsum conditorem urbis*? Il faut reconnaître que celui qui était déjà depuis plus de quinze ans le maître de Rome et de l'Italie avait beaucoup fait pour suggérer une telle assimilation : le choix fait par lui, dès 42 av. J.-C., d'habiter dans la partie sud-ouest du Palatin, tout près de la *casa Romuli* et de la *Roma quadrata*, hauts-lieux de la légende de Romulus, lui permettait de susciter chez ses

¹ Suétone, Vie d'Auguste 7. 4 (texte établi et traduit par H. AILLOUD. Paris 1931).

² REVEL, J.-F.: La Grande Parade. Paris 2000, 127.

contemporains une association d'idées entre le Fondateur et lui-même, par laquelle il entendait accroître son prestige et confirmer sa première place dans la *res publica restituta*. Tout cela est bien connu et a été très bien étudié, à telle enseigne que l'érudition française a même, pour désigner cette tendance d'Octavien et de ses contemporains à faire référence au Fondateur, créé un néologisme, à savoir le mot « romulisme »³. Un assez grand nombre de travaux ont beaucoup apporté pour une meilleure compréhension de ce phénomène⁴. Je souhaiterais ici, non pas récuser, mais nuancer, et peutêtre complexifier quelque peu ce point de vue. Mais il nous faut commencer par une définition préalable.

D'une manière générale, on peut dire que le recours à l'évocation du passé lointain de la cité est une des constantes de la mentalité romaine. On sait que le concept de mémoire collective a été inventé par le sociologue Maurice Halbwachs : au cours d'un processus d'élaboration intellectuelle qui fut long et demeura inachevé, ce disciple de Durkheim partit de l'analyse des représentations collectives chez des populations ouvrières pour en arriver à l'étude des cadres sociaux de la mémoire (1925), puis à celle de l'exemple-type fourni par la topographie légendaire des Évangiles (1941), et, enfin, interrompue par la déportation et par la mort, à une grande recherche de fond sur la notion de mémoire collective : sous ce titre, le livre posthume publié d'abord par sa veuve au lendemain de la guerre, puis republié, sous une forme très augmentée, par Gérard Namer en 1998, est devenu un classique. Après l'écho que leur ont donné, au seuil des années 1980, les travaux publiés par Pierre Nora sur les *Lieux de Mémoire*⁵, la fécondité heuristique de ces notions et de cette méthode n'est plus à prouver : on les retrouve constamment présentes dans l'ensemble des domaines historiques et philologiques, y compris dans les sciences de l'Antiquité⁶. Pour le dire avec Marc Bloch, dans une recension des Cadres sociaux de la mémoire. « la mémoire collective comme la mémoire individuelle ne conserve pas précisément le passé, elle le retrouve ou le reconstruit sans cesse en partant du présent ». Ce constat valait critique pour Marc Bloch, mais il n'y a pas à le récuser, et c'est dans ce sens qu'il faut, avec le regretté Gérard Namer⁸, interpréter le livre d'Halbwachs sur *La topographie légendaire des* Évangiles. Étude de mémoire collective, comme une réponse de son auteur à son recenseur : c'est la réponse, cryptique en raison du contexte historique, mais évidente, de la sociologie à l'histoire traditionnelle, Marc Bloch étant ici, pour une fois, du côté

³ Voir MARTIN, P.-M. : *L'idée de royauté à Rome*. Vol. II. Clermont-Ferrand 1994, 278.

⁴ Voir l'article pionnier de J. HEURGON: Entre la nostalgie et l'espérance. In LAUGIER, J.-L. ET ALII: *Rome au temps d'Auguste*. Paris 1967, 149–189.

⁵ Trois tomes en sept volumes, parus à Paris de 1984 à 1993.

 $^{^6}$ Voir par ex. Walter, U. : Memoria und res publica. Zur Geschichtskultur im Republikanischen Rom. Munich 2004.

⁷ Parue dans la *Revue de Synthèse* 40 (1925) 73–83, et reproduite aux p. 135 à 145 de l'ouvrage indiqué à la note suivante.

⁸ NAMER, G.: *Halbwachs et la mémoire sociale*. Paris 2000, 135 s.; Halbwachs et la mémoire sociale. Dans *Maurice Halbwachs. Espaces, mémoires et psychologie collective*. Sous la dir. de Y. DÉLOYE et C. HAROCHE. Paris 2004, 107–113.

des préjugés ! Car, pour le dire avec Halbwachs⁹ : « L'essentiel est que ces traditions existent au moment où nous les atteignons. Nous les étudions comme des croyances collectives. » Et encore ceci, qui s'applique fort bien aux lieux 'romuléens' de l'*Urbs* : « Nous ne cherchons pas si les traditions sur les lieux saints sont exactes, sont conformes aux faits anciens, nous les prenons toutes formées à partir du moment où elles nous apparaissent et nous les étudions au cours des siècles qui suivent. Si, comme nous le croyons, la mémoire collective est essentiellement une reconstruction du passé, si elle adapte l'image des faits anciens aux croyances et aux besoins spirituels du présent, la connaissance de ce qui était à l'origine est secondaire, sinon tout à fait inutile, puisque la réalité du passé n'est plus là. »

Mais revenons à Rome : en recourant à l'outil conceptuel élaboré par M. Halbwachs, nous pouvons dire qu'Auguste a fondé une bonne partie de sa propagande sur la mémoire collective des premiers temps de la cité romaine, et en particulier de sa fondation, ou de ce qu'on en imaginait à son époque. Cependant, tout se passe comme si les Modernes, obnubilés par la figure du *conditor*, avaient négligé d'autres aspects de ce que j'appellerais la politique mémorielle d'Auguste; comme s'ils n'avaient pas vu, en somme, qu'à côté du premier roi, ses successeurs avaient eu, eux aussi, leur place dans l'autoreprésentation du Prince vis-à-vis de ses concitoyens. C'est là ce que nous allons essayer ici de démontrer, non sans poser, au préalable, la question de la méthode à suivre. La difficulté est double : comment connaître les intentions d'Auguste en la matière, compte tenu, notamment, de la perte de son autobiographie¹⁰, et comment connaître le contenu de la mémoire collective romaine vers la fin du premier siècle av. J.-C. ? Sans prétendre aucunement arriver à des certitudes incontestables, nous fonderons notre enquête sur deux hypothèses de travail, qui nous paraissent pouvoir être affectées d'un raisonnable coefficient de probabilité. La première hypothèse, ce sera que les intentions du princeps nous sont connues par le compterendu autobiographique de son règne connu épigraphiquement sous le nom de Res gestae¹¹: d'ailleurs, les tout premiers mots de l'inscription, en soulignant le jeune âge qu'avait Octavien lorsqu'il entreprit de restaurer la République n'établissent-ils pas¹² un parallèle implicite avec Romulus, qui n'aurait eu qu'un an de moins lors de la fondation de Rome? Nous supposerons également, seconde hypothèse, que l'histoire des rois de Rome telle que la raconte Tite-Live représente bien, dans sa concision et dans le tableau d'ensemble qu'elle met en scène, les représentations collectives alors en vigueur auprès des contemporains d'Auguste en ce qui concerne les commencements de la cité romaine : c'est dire que l'auteur de l'Ab Urbe condita sera considéré ici, moins comme un historien de plein droit, que comme le porte-parole d'une

⁹ Cité par NAMER : Halbwachs (n. 8) 150 et 151 : il s'agit de citations des p. 2 et 7 de *La Topographie légendaire des Évangiles en Terre sainte. Étude de mémoire collective.* Paris 1941. Réédition par M. JAISSON ET ALII. Paris 2008.

¹⁰ Pour un état de la question, voir SMITH, C. – POWELL, A. (ed.): *The Lost Memoirs of Augustus and the Development of Roman Autobiography*. Oxford 2009.

¹¹ Citées ici dans l'édition, avec traduction et commentaire, de J. SCHEID : *Res Gestae Diui Augusti. Hauts faits du divin Auguste*. Paris 2007.

¹² Selon STARR, R. J.: "Annos undeviginti natus": Augustus and Romulus in Res gestae 1.1. Historia 58 (2009) 366–69.

mémoire collective, certes mise en forme, mais non inventée par lui. Deux témoignages seront également utilisés à titre adventice : celui du Forum d'Auguste, à la réalisation duquel le Prince porta une attention particulière¹³, si bien qu'on peut analyser ce monument comme illustrant la lecture de la mémoire collective de Rome telle que la proposait Auguste lui-même; secondement, la biographie du *princeps* publiée par Suétone, dans la mesure où elle se fonde sur des documents de très bonne source 14.

Considérant donc que l'assimilation d'Auguste avec Romulus est prouvée, mais supposant ex hypothesi qu'elle n'est pas la seule, je poserai d'abord la question d'un éventuel modèle numaïque 15 : je veux parler d'une référence consciente et claire du princeps à la figure du roi Numa. Il convient, de ce point de vue, de rappeler d'abord les traits principaux du second règne : comme chacun sait, Numa est montré comme ayant été aussi pacifique que son prédécesseur avait été belliqueux. Il est avant tout dépeint comme le fondateur, ou plutôt, l'ordonnateur de la religion romaine : bénéficiant lui-même d'une « inauguration » sur le Capitole, il est celui qui, dans l'espace, assigne leur place aux sanctuaires de la cité, et, dans le temps, fixe les jours des sacrifices et des cérémonies comme les Argées : il crée également les sacerdoces, notamment le Grand Pontificat, mais aussi le flaminat de Jupiter, les Vestales et les Saliens; parmi les divinités qui passent pour avoir été honorées par lui, citons Janus, dont il ouvre le sanctuaire, Jupiter Elicius sur l'Aventin, mais aussi les Camènes et Fides. Si l'on se tourne maintenant vers l'action religieuse d'Auguste¹⁶, on constate qu'elle a un caractère monarchique marqué : en effet, les bases du fonctionnement de la religion publique à l'époque républicaine ont été bien mises en lumière par la recherche contemporaine, même si les textes antiques sont muets à leur sujet¹⁷. Une règle implicite, mais toujours respectée, voulait que le même homme ne pût exercer plusieurs charges religieuses; selon une autre prescription, complémentaire de la première, les membres d'une même famille ne pouvaient occuper, au même moment, plusieurs places dans le même collège religieux. Or il est visible qu'Auguste n'a pas respecté ces deux principes républicains. Il suffit de se référer à ses propres déclarations (RG 7.3): Pontifex maximus, augur, XVuirum sacris faciundis, VIIuirum epulonum, frater arualis, sodalis Titius, fetialis fui. Il prit aussi soin de placer des proches dans toutes les prêtrises importantes. Sa gestion des affaires religieuses était ainsi beaucoup plus celle d'un roi que celle d'un magistrat. De ce point de vue, les parallèles avec l'action attribuée à Numa par la tradition romaine sont patents : n'est-il pas bien connu qu'Auguste manifesta à l'égard du flaminat de Jupiter, resté vacant depuis que le

¹³ Comme le prouve Pline, *Nat. Hist.* 22. 6. 13. ¹⁴ LOUIS, V. N. : *Commentaire historique et traduction du* Diuus Augustus *de Suétone*. Bruxelles

 $^{^{15}}$ J'emprunte l'adjectif à MOREL, J.-P. : Thèmes sabins et thèmes numaïques dans le monnayage de la Rome républicaine. Mélanges d'Archéologie et d'Histoire 74 (1962) 7-59.

¹⁶ Voir notamment Suet. *Aug.* 61, sur lequel on lira les réflexions de SCHEID, J.: Les restaurations religieuses d'Octavien-Auguste. Dans HURLET F. - MINEO, B. (dir.): Le principat d'Auguste. Réalités et représentations du pouvoir. Autour de la Res publica restituta. Rennes 2009, 119-128.

¹⁷ Ces conclusions ressortent de la prosopographie des collèges religieux, faite pour la période 218-167 av. J.-C. à partir de Tite-Live : voir BEARD, M. - NORTH, J. - PRICE, S. : Religions de Rome. Trad. par M. et J.-L. Cadoux. Paris 2006, 112.

jeune César en avait été démis par Sylla¹⁸, une sollicitude particulière ? On sait aussi, grâce à Suétone (Aug. 31), le soin avec lequel il s'occupa de pourvoir au recrutement du collège des Vestales, délaissé par l'aristocratie romaine; quant aux Saliens, l'auteur des Res Gestae note (10. 1) qu'ils inclurent son nom dans leur hymne sacré; par ailleurs, on sait qu'il choisit d'habiter lui-même tout près du lieu où se trouvait la chapelle principale de cette prêtrise, *curia saliorum*¹⁹. L'insistance mise par sa propagande sur la fermeture du temple de Janus, réalisée à trois reprises durant son règne, alors qu'il ne l'avait été que deux fois durant toute l'histoire romaine antérieure, a condita urbe bis omnino clausum fuisse prodatur memoriae selon la formulation des Res Gestae (13), à laquelle fait écho Suétone (22. 1) a condita urbe ante memoriam suam, est évidemment un trait numaïque de plus. Davantage, c'est l'ensemble de l'action religieuse d'Auguste, aussi bien pour la structuration du temps que pour celle de l'espace, qui fait de lui un nouveau Numa : le successeur de Romulus passait pour avoir opéré la répartition entre jours fastes et néfastes; celui de César introduit de nouvelles célébrations, tout en remettant à l'honneur l'antique férial archaïque des quarante-cinq fêtes, inscrites en rouge sur les calendriers épigraphiques dont l'usage se diffuse beaucoup durant son règne. Bien sûr, la vraie réforme du calendrier avait déjà été faite par César, dont le cinquième mois éternisait désormais la mémoire, mais en faisant donner son nom au sixième mois, jusque-là Sextilis, Auguste réussit à s'égaler à son père adoptif²⁰. C'est aussi dans un sens numaïque qu'il faut comprendre la grandiose opération de restauration des temples de l'*Urbs* entreprise par celui que Tite-Live (4, 20, 7) appelle templorum omnium restitutorem ac conditorem: le chiffre de quatre-vingt-deux temples, mentionné, comme on le sait, par les Res Gestae (20.4), montre, en effet, que la totalité des plus importants sanctuaires de la Ville était concernée par ces opérations. De fait, il est peu de cas où la fouille d'un temple situé à Rome ne révèle pas une intervention d'époque augustéenne, souvent très importante²¹. À mon avis, c'est même cette optique numaïque qui peut expliquer une difficulté souvent relevée par les commentateurs, à savoir l'emploi par Auguste du verbe facere dans les Res Gestae (19. 2) pour évoquer des interventions sur des monuments qui, pourtant, existaient avant son règne et qu'il a, tout au plus, restaurés complètement²²: dans la liste donnée par l'inscription, on trouve, en effet, après le temple d'Apollon et celui du Divin Jules, effectivement construits par le princeps, comme celui de Jupiter Tonnant indiqué ensuite, mention du Lupercal, des temples de Quirinus, de Minerve, de Junon Reine et de Jupiter Libertas sur l'Aventin, des Lares sur la Voie Sacrée, des Pénates sur la Vélia, de la Jeunesse, de Magna Mater sur le Palatin, tous ces sanctuaires existant bien avant Auguste. Suétone, du reste, est plus exact lorsque, dans la

¹⁸ Sur cet épisode, voir RÜPKE, J.: Fasti sacerdotum. Vol. III. Stuttgart 2005, 1574 s.

¹⁹ Pour sa localisation, voir GRANDAZZI, A.: Contribution à la topographie du Palatin. Revue des Études Latines 70 (1992) 28–34, en part. 31–33.

Voir FEENEY, D.: Caesar's Calendar: Ancient Time and the Beginnings of History. Berkeley

^{2007, 167-211.}

²¹ Voir le catalogue dressé par HASELBERGER, L. : Urbem adornare. Die Stadt Rom und ihre Gestaltumwandlung unter Augustus. Portsmouth 2007, 256–265.

22 Voir le commentaire de SCHEID dans son édition (n. 11) 54 à 57.

catégorie des édifices construits sur ordre du princeps, il se contente de mentionner (29. 1) les temples de Mars Vengeur, d'Apollon et de Jupiter Tonnant. Au vu de l'importance de son action religieuse, on comprend qu'Auguste ait attaché une valeur particulière au Grand Pontificat, auguel, pourtant, il ne voulut accéder qu'après la mort de Lépide : cette charge passait pour avoir été créée par Numa, et elle faisait ainsi d'Auguste un second Numa, en tant qu'ordonnateur de la religion romaine. Bien sûr, c'était aussi un hommage à César, qui, lui-même, du reste, avait pu déjà vouloir se référer au second roi de Rome. Il est vrai que la comparaison entre la vignette livienne sur Numa, que je suppose être un résumé assez exact de ce que la mémoire collective romaine retenait du deuxième roi, et le texte de Suétone, laisse apparaître un reliquat de temples attribués à Numa et pour lesquels aucune intervention augustéenne n'est mentionnée. Mais ce différentiel est peu de choses et peut être dû aux lacunes de nos sources. Au total, la référence à la figure religieuse de Numa apparaît très importante dans l'action et la politique mémorielle d'Auguste; sans en avoir de preuves directes, on peut présumer qu'elle était très bien perçue par les contemporains, dans la mesure où elle n'était pas difficile à déchiffrer.

Cependant, il est clair que cette référence au deuxième roi n'était pas exclusive d'une référence au premier : puisqu'on n'est pas dans la dimension de la réalité, mais dans celle de la mémoire, les deux références peuvent très bien se superposer, faire vibrer ensemble, si je puis dire, leurs harmoniques. Si, par exemple, le choix d'habiter sur le Palatin, dans la partie sud-ouest de la colline, est romuléen, le *conditor* étant censé y avoir résidé, la décision prise par Auguste de faire installer, dans sa propre demeure, le culte de Vesta, de manière à ce que soient respectées les obligations du Grand Pontife²³, cette décision-là est clairement numaïque. Cette même dualité de significations se retrouve dans le choix du nom même d'Auguste : bien entendu. il renvoie à Romulus, et, à cet égard, il est significatif que la première proposition des sénateurs ait concerné le nom du conditor; mais ce surnom renvoie aussi à l'idée d'élection divine et de sacralité que pouvait exprimer, pour les contemporains du princeps, le personnage de Numa. Tite-Live (1. 18) ne donne-t-il pas la preuve que, pour la mémoire collective romaine, l'inauguration, comme résultat d'un rite spécifique et non comme qualité innée d'un individu prédestiné, caractérisait Numa et non Romulus? Pour en être sûrs, il faudrait connaître la source de l'historien pour ce passage et savoir s'il n'est pas né de sa seule fantaisie – ce que je ne crois pas –, mais il est très probable que le surnom Augustus, en cette fin du premier siècle av. J.-C., évoquait autant Numa que Romulus. Il y a d'ailleurs d'autres caractéristiques de l'image publique que voulait se donner le *princeps* qui me paraissent faire référence à la mémoire collective concernant le deuxième beaucoup plus que le premier roi : ainsi de la iustitia, dont les sources littéraires contemporaines font insistamment une des vertus cardinales de Numa : ce qu'expriment aussi bien Tite-Live (1. 18. 1), inclita iustitia religioque ea tempestate Numae Pompili erat, que Cicéron (Rep. 2. 19), amorem eis (= Romanis) otii et pacis iniecit quibus facillime iustitia et dies conualescit. Or le zèle

²³ Sur cette décision et ses possibilités d'identification sur le terrain, voir COARELLI, F. : *Palatium. Il Palatino dalle origini all'impero*. Roma 2012, 399–420.

ostentatoire mis par Auguste à l'exercice de ses fonctions de *iudex* est bien connu par Suétone (33): Ipse ius dixit assidue...dixit autem ius non diligentia modo summa sed et lenitate. Ces mots du biographe à propos d'Auguste évoquent irrésistiblement ceux qu'emploie Tite-Live (19. 1) au sujet de Numa : urbem nouam conditam ui et armis, iure eam legibusque ac moribus de integro condere parat. « La ville fondée par la force et les armes », ce pourrait être tout aussi bien la Rome occupée par les légions du nouveau César et commençant dès lors une nouvelle phase de son histoire; on pense aussi à l'aureus nouvellement découvert, et portant comme légende, leges et iura p. R. restituit, avec une abréviation pour laquelle on peut hésiter entre un génitif ou un datif²⁴. Ainsi Numa est-il un pré-Auguste, et Auguste un nouveau Numa. Ouant aux leges et aux mores, c'est-à-dire aux leges réformant les mores, on ne peut que penser aux lois somptuaires et matrimoniales voulues, envers et contre tous, par Auguste qui y fait allusion dans les RG (8. 5). Selon Cicéron, l'action législatrice de Numa avait eu pour but de donner la paix aux Romains, le deuxième roi étant, selon Tite-Live (1. 21. 6), tourné vers la paix quand Romulus l'avait été vers la guerre : ita duo deinceps reges, alius alia uia, ille bello, hic pace, ciuitatem auxerunt. Or ce verbe, ici appliqué aux deux premiers rois, ne pouvait que faire penser au nom même d'Augustus: ainsi à la succession Romulus-Numa, répond la succession César-Auguste! Cette dernière est ainsi décrite par Tite-Live (1. 19. 3) dans le passage même qu'il consacre à Numa : post bellum Actiacum ab imperatore Caesare Augusto pace terra marique parta. Si ce texte a bien été écrit entre 27 et 25 av. J.-C., datation qui se déduit précisément de ces lignes, il s'appliquera très bien aussi à la situation qui prévaudra plus tard lorsque le Sénat votera le sénatus-consulte instituant, le quatre juillet 13 av. J.-C., l'Ara Pacis Augustae, dont la dédicace sera faite le 30 janvier 9 av. J.-C. Or les caractéristiques de ce monument nous paraissent faites pour orienter la perception des contemporains selon une perspective numaïque : n'est-il pas construit à l'image des rustiques autels de bois qui étaient censés avoir existé aux premiers temps de la communauté romaine ? La référence à l'Âge d'or, souvent proposée par les exégètes modernes de ce sanctuaire²⁵, n'exclut pas, je crois, une telle interprétation numaïque, surtout si l'on devait voir dans le personnage barbu sacrifiant au pied du temple des Pénates tel qu'il est représenté sur le panneau droit à l'entrée de la clôture de l'autel, non pas Énée, comme on le suppose toujours, mais Numa lui-même, selon une proposition faite il y a quelques années²⁶. Toutes les considérations qui précèdent nous ont donc conduit à une première conclusion, à savoir qu'Auguste, dans sa politique mémorielle et dans la construction de son image publique, s'est référé non seulement à Romulus, mais aussi à Numa, et presque autant à Numa qu'à Romulus.

²⁴ Lecture défendue par J. RICH, qui avait été, avec J. WILLIAMS, le premier éditeur de l'aureus (*Leges et Iura P. R. Restituit*. The new Aureus of Octavian and the Settlement of 28–27 BC. *NumChron* 159 [1999] 169–213): *Leges et Iura P. R. Restituit*. The new Aureus of Octavian in recent debat. In RIVIÈRE, Y. (dir.): *Des réformes augustéennes*. Rome 2012, 89–105.

²⁵ Voir SAURON, G.: L'histoire végétalisée. Ornement et politique à Rome. Paris 2000, 32 s.
²⁶ REHAK P.: Imperium and Cosmos. Augustus and the northern Campus Martius. Ed. by J. G. YOUNGER. Madison 2006.

Mais s'est-il arrêté là ? Qu'en est-il des autres rois de Rome, qui sont, eux aussi, des figures emblématiques de la tradition et de la culture romaines sur les premiers temps de l'Urbs? Pour les deux rois suivants, Tullus Hostilius et Ancus Marcius, les indices en faveur d'un rapprochement mémoriel voulu par le princeps paraissent moins évidents que pour leurs prédécesseurs. Ils n'en existent pas moins, à mon avis : la mémoire collective romaine, attestée par Cicéron (Rep. 2. 31) et Tite-Live (1. 22. 4 et 24. 4). attribuait à Tullus Hostilius la création du ius fetiale; certes, il y avait d'autres traditions, avec, parfois une attribution à Numa, voire à Ancus Marcius, comme on le verra plus loin. On sait avec quel formalisme ostentatoire, le princeps. en 32 av. J.-C., recourra aux rites des Fétiaux pour déclarer la guerre à l'Égypte et à Cléopâtre²⁷: le cérémonial lui permettait d'afficher une piété et un scrupule d'autant plus grands qu'il s'agissait de masquer en *bellum iustum* ce qui n'était que la dernière étape d'une implacable guerre civile. La restauration du petit temple²⁸ de Jupiter Férétrien, attribué à Romulus mais qui était un des centres du rite des Fétiaux, s'inscrivait sans doute dans ce cadre. Mais un autre indice important en faveur d'une politique mémorielle d'Auguste visant le troisième roi de Rome est apporté par l'attention toujours très grande que porta le *princeps* à la célébration en bonne et due forme des sacra Albana: il s'agit, comme j'espère l'avoir démontré ailleurs²⁹, des rites des Féries Latines, célébrés par le régime augustéen avec un zèle dont Tite-Live nous donne à mon avis témoignage, dans la mesure où il se montre très attentif dans son œuvre au détail des cérémonies in monte Albano. Faut-il également inclure dans cette rubrique le cérémonial qui, de Rome au mont Albain, et de celui-ci à Lavinium, faisait accomplir chaque année aux plus hautes autorités de l'État un parcours qui mettait en scène le mythe des origines de Rome³⁰? Non, sans doute, puisque le rituel était en usage bien avant Auguste : on notera simplement le scrupule avec lequel il veilla à son accomplissement.

Reste donc Ancus Marcius, pour lequel deux rapprochements me paraissent avoir été recherchés par Auguste : si vraiment, comme on a pu le proposer³¹, les Annales pontificales ont fait l'objet sous son règne d'une édition qui était en fait une réécriture, la tradition selon laquelle la première publication de ces Annales aurait été faite par le quatrième roi (Liv. 1. 22. 2) a pu lui servir de modèle : à moins qu'elle n'ait été fabriquée exprès pour la circonstance... Le second rapprochement concerne la rerum repetitio, dont le texte livien attribue la mise en place à Ancus, même s'il la montre comme déjà mise en œuvre par son prédécesseur. Une telle contradiction n'est pas due à Tite-Live, mais à la tradition, dont l'historien a ainsi réparti les variantes

²⁷ Voir FERRARY, J.-L.: *Ius fetiale* et diplomatie. Dans FRÉZOULS, E. – JACQUEMIN, A. (dir.): Les relations internationales. Strasbourg 1995, 411-432.

²⁸ Pour ce monument comme pour les autres mentionnés dans cet article, on se référera au *Lexi-*

con Topographicum Urbis Romae. Publié par M. STEINBY. 6 vol. Rome 1993 à 1999.

29 GRANDAZZI, A.: Alba Longa, histoire d'une légende. Recherches sur l'archéologie, la religion, les traditions de l'ancien Latium. Rome 2008. Vol. II 517-729.

³⁰ GRANDAZZI, A.: Lavinium, Alba Longa, Roma: à quoi sert un paysage religieux? Revue de l'histoire des religions 227 (2010) 573-590.

¹ Voir CORNELL, T. J. (ed.): The Fragments of the Romans Historians. Oxford 2013, vol. I 141-159.

sous la forme d'un récit d'apparence chronologique : ce qui importe pour notre propos, c'est que dans son recours au *ius fetiale*, Auguste se posait, pour ses contemporains, à la fois comme nouveau Tullius et nouvel Ancus.

Auguste ne s'est pas contenté cependant d'une stratégie mémorielle se limitant à quelques-uns seulement des sept rois de Rome, mais il a exploité l'ensemble des références que lui fournissait à leur propos la mémoire collective romaine. D'une certaine manière, on peut dire, en effet, que même Tarquin le Superbe est évoqué, en l'occurrence par prétérition : lorsque l'auteur des *Res Gestae* mentionne (22. 2) la célébration des Jeux Séculaires, beaucoup, à Rome, savent que la cérémonie passait pour avoir été créée par Valerius Publicola, collègue du premier consul de l'histoire romaine, et, pour ainsi dire, l'un des vainqueurs du Superbe³².

Les démonstrations les plus probables concernent, hormis les deux premiers, les trois derniers rois de Rome, autrement dit Servius Tullius entre les deux Tarquins. Grâce à Suétone (Aug. 2), on sait, en effet, que la gens Octavia faisait remonter son origine et son anoblissement à Tarquin l'Ancien, qui l'aurait d'abord fait entrer au Sénat de Rome parmi les familles de second rang, ainsi qu'à Servius Tullius qui l'aurait intégrée dans le patriciat, avant qu'elle ne retombe par la suite dans la plèbe et l'obscurité. Peu nous importe ici de savoir si ces traditions gentilices sont ou non historiquement fondées – personnellement je crois qu'elles le sont. L'important est que ce passage nous prouve au moins l'existence de revendications en ce sens émanées de la famille même d'Auguste : dans ces conditions, on admettra sans peine que l'héritier de cette famille, une fois parvenu au pouvoir suprême, a pu vouloir, sinon créer ces traditions, du moins les favoriser et s'appuyer sur elles. Bien sûr, ce n'est pas la même chose de revendiquer l'intervention d'un roi dans l'origine de sa famille et, par ailleurs, de suggérer une assimilation personnelle avec ce roi, mais, puisque on est, encore une fois, dans l'ordre de l'idéologie et de l'imaginaire, et non dans la réalité, le passage de l'une à l'autre n'est pas très difficile. Commençons donc par les Tarquins, ou plutôt par Tarquin l'Ancien – puisqu'il va de soi qu'Auguste n'aurait eu aucun intérêt à être assimilé au Superbe! De ce point de vue, la restauration, rappelée par les Res Gestae (20. 1), du temple de Jupiter sur le Capitole, est un premier indice ; plus encore, c'est la sollicitude d'Auguste envers les Livres Sibyllins qui le rapproche sans nul doute du cinquième roi de Rome, puisque, après avoir éliminé la concurrence des recueils prophétiques qui circulaient dans le peuple, le *princeps* mit les Livres à l'honneur³³: les ayant préalablement expurgés, il les fit placer, en effet, sous la statue d'Apollon, dans le temple qu'il vouait au dieu sur le Palatin, et qui est, avec le Forum portant son nom, l'une des principales réalisations édilitaires de son régime. Comme toujours dans son action, il y a reprise, recommencement, refondation du processus initial, mais détournement de la tradition à son avantage. Auguste ne se présente pas comme un nouveau Tarquin, mais il agit d'après l'exemplum implicite fourni par le cinquième roi de Rome. Dans ce sens, je me demande si l'insistance mise par Auguste sur les

 ³² Cf. Censor. die nat. 17. 10, commenté par COARELLI, F.: Il Campo Marzio. Roma 1997, 103 s.
 33 Suet. Aug. 31. 1.

travaux urbains menés par Agrippa sous son autorité, et concernant notamment les aqueducs de la cité, ne pouvait pas être interprétée par les Romains du temps comme un renouveau des premières interventions royales en faveur du bien-être des habitants de l'*Urbs*. Nouveau Tarquin, Auguste régulait la communication oraculaire de la cité avec les dieux, tandis que par les grands travaux urbains faits sous son autorité, il assurait la sécurité et le confort de la vie quotidienne des Romains. Il semble en particulier que la principale réalisation attribuée, à tort ou à raison, aux Tarquins par la tradition, à savoir la *Cloaca Maxima*, ait fait l'objet, sous Auguste, d'une grande restauration dirigée par Agrippa³⁴. Quant au silence des *Res Gestae* sur ce chantier, il ne saurait valoir d'objection : même sans faire de l'inscription augustéenne le chef-d'œuvre littéraire que certains ont voulu y voir, il me paraît évident que l'évacuation des eaux usées était un sujet trop « sordide », au sens latin du terme, pour pouvoir figurer dans un tel texte officiel affectant une rogue grandeur! De ce point de vue, la mention (20. 2) de la réparation des aqueducs de la Ville jouait le rôle de thème de remplacement.

À côté de ces allusions visant le premier des Tarquins, le texte des *Res Gestae*, et plus encore l'action même d'Auguste, en offrent beaucoup d'autres concernant son successeur, le bon roi Servius Tullius. Certes, l'insistance avec laquelle l'auteur des Res Gestae décrit son rôle de censeur peut être comprise dans un sens républicain, s'agissant d'une magistrature qui n'avait pris sa forme définitive qu'au mitan du cinquième siècle av. J.-C. Il me paraît très difficile, cependant, de ne pas y voir une référence au roi qui passait pour avoir été le premier à mettre en place le census. Tite-Live (1. 42. 5) décrivait ainsi l'action réformatrice du sixième roi : censum enim instituit, rem saluberrimam tanto futuro imperio, ex quo belli pacisque munia non uiritim, ut ante, sed pro habitu pecuniarum fierent. Auguste, quant à lui, écrivait (8. 2 et 3): Lustrum post annum alterum et quadragensimum feci (...) Tum iterum consulari cum imperio lustrum solus feci. Ce sont en tout trois recensements auxquels a procédé en effet le princeps, dont il donne, comme on sait, à chaque fois le résultat chiffré; pour deux de ces opérations, il a eu un collègue, qui était ou son corégent Agrippa, ou son fils Tibère, et pour l'une, comme il le souligne lui-même, il fut seul : les précisions diverses sur la très longue vacance qui avait précédé son premier *lustrum*, sur la répétition de la procédure à trois reprises, sur l'exercice solitaire, lors de la deuxième occurrence, de ce pouvoir censorial, voilà autant de caractéristiques qui font du census augustéen une véritable refondation, lui donnant une aura royale qui, en tant que telle, ne peut que renvoyer à Servius Tullius. À l'inverse, lorsque Tite-Live (1. 42. 5) parle d'une rem saluberrimam tanto futuro imperio, il pense, très probablement, au grand recensement de l'année 28 av. J.-C., que l'on devine tout proche du moment où il a rédigé cette formule.

Un autre signe de ce rapprochement consciemment suggéré par le *princeps* entre lui et Servius Tullius est apporté par la distribution sur son ordre, lors des Saturnales,

³⁴ Voir PALOMBI, D. : *Receptaculum omnium purgamentorum Urbis* (Liv. 1, 56, 2). Cloaca massima e storia urbana. *Archeologia Classica* LXIV (2013) 133–168, en part. 144.

de « monnaies anciennes datant du temps des rois » 35, monnaies qui, du reste, pourraient, selon une hypothèse récente, avoir été authentiques. On est là du côté du sixième roi – Servius rex primus signauit aes –, voire du deuxième, Numa ayant, selon certaines autres traditions, mis en place un premier système d'échanges monétaires³⁶.

Mais il est d'autres rapprochements, encore plus manifestes, entre Auguste et Servius : quelles qu'en aient été les bases juridiques et institutionnelles précises, la réorganisation complète³⁷ de l'*Urbs* mise en œuvre sous l'autorité du *princeps*, en 7 av. J.-C., avait, dans la mesure même où elle était totale et subite, un caractère plus royal que républicain. C'est aussi en ce sens, je crois, qu'il faut interpréter la tradition³⁸ d'une origine romuléenne de la charge, pourtant nouvelle, de Préfet de la Ville : manipulation mémorielle faite pour conférer à une nouvelle administration la caution prestigieuse du *conditor Urbis*. Mais il y a plus : car la création de cette magistrature urbaine s'accompagnait de la mise en place d'une nouvelle cartographie administrative, divisant désormais le territoire de l'*Urbs* en quatorze *regiones*. Or le nom de ces nouvelles circonscriptions administratives faisait directement référence, me semble-t-il, au système attribué au roi Servius Tullius qui avait divisé la Ville en quatre regiones, respectivement dites Suburana, Esquilina, Collina et Palatina. Il est vrai que, selon Tite-Live (1. 43. 13), le roi aurait désigné ces subdivisions du nom de tribus : partes eas tribus appellauit. Mais Varron (Ll. V 45 à 54), lui, avait parlé à leur propos de regiones, et l'on considère généralement que, ce faisant, il reprenait l'appellation authentique.

Par ailleurs, la tradition romaine³⁹ faisait du sixième roi, mais aussi de son prédécesseur, les constructeurs d'une grande enceinte défensive, entourant la cité tout entière : aggere et fossis et muro circumdat urbem. Or qui dit enceinte, dit portes, dont, il est vrai, Tite-Live ne parle guère, mais qui vont de soi : il se trouve qu'au témoignage de l'archéologie, plus qu'à celui des sources littéraires, du reste, il apparaît que les différentes portes de l'enceinte servienne de Rome furent refaites au temps d'Auguste et, sans aucun doute, sur ses consignes⁴⁰. L'*Urbs*, s'étendant sans cesse davantage, n'avait certes pas besoin, avec son million d'habitants, d'un nouveau mur. dont la reconstruction eût été totalement inutile et même contre-productive! Mais la réfection, sous la forme d'arcs de triomphe, des portes de l'antique muraille suffisait à faire de son promoteur un nouveau Servius Tullius.

Dans le même sens, la réforme et la revitalisation du maillage religieux couvrant la superficie urbaine, avec la restauration des autels de carrefours et l'association du nom d'Auguste au culte des Lares feront du princeps un nouveau Servius :

³⁵ Suet. Aug. 75. 2, commenté par VIGLIETTI, C.: Il limite del bisogno. Antropologia economica di Roma arcaica. Bologna 2011, 278.

Cf. Pline, Nat. Hist. 33. 13. 43 pour Servius, et op. cit. supra n. préc. pour Numa.

³⁷ Suet. Aug. 30. 1.

³⁸ Cf. Tac. *Ann.* 6. 11. 1.

³⁹ Cf. Liv. 1. 44. 3; cf. 1. 38. 6 pour Tarquin l'Ancien.

⁴⁰ Voir COARELLI, F.: *Il Foro Boario*. Roma 1988, 58.

n'y avait-il pas une tradition, attestée par Denys d'Halicarnasse, selon laquelle ce dispositif avait été créé par le sixième roi⁴¹ ?

Nous voici donc en présence d'un chef d'État, qui, jouant sur la mémoire collective de ses contemporains, a délibérément cherché à être, je ne dirais pas assimilé. mais comparé aux plus anciens souverains de la communauté qu'il dirige – que ces souverains aient ou non réellement existé et accompli ce que les Romains leur attribuaient est une question qui n'importe pas ici. Il est vrai, cependant, que la politique mémorielle d'Auguste ne s'est pas limitée à la séquence des rois de Rome; le dispositif du Forum d'Auguste montre qu'elle a fait usage d'exempla pris aux périodes antérieures à la royauté comme à celles qui l'ont suivie, qu'il s'agisse d'Énée et des rois d'Albe d'un côté, des *uiri triumphales* de l'autre⁴² : parmi ces derniers, Camille ou Scipion l'Africain ont pu jouer, pour le principat, le rôle de figures de référence, comme en témoigne, là aussi, l'œuvre de Tite-Live. La politique de la mémoire mise en œuvre par Auguste était tournée également vers l'exaltation de l'impérialisme républicain : c'est même cet aspect, avec des mentions répétées de victoires et les descriptions du butin rapporté à chaque fois, qui fait des Res Gestae comme un trophée en mots, l'équivalent littéraire de cette congeries armorum que pouvait être, sur un champ de bataille, l'accumulation des dépouilles prises à l'ennemi et entassées pêlemêle pour être offertes aux dieux. Le versant plébéien de l'histoire romaine est aussi très présent dans l'index rerum a se gestarum, dont on connaît l'insistance sur la puissance tribunicienne et sur les libéralités du Prince, soigneusement énumérées et évaluées⁴³. Si donc la référence à la royauté romaine n'a pas, dans la politique mémorielle du régime augustéen, un caractère exclusif, il n'en reste pas moins que, dans la construction de l'image publique du Prince, aucune autre période de l'histoire n'a fait l'objet d'allusions aussi constantes ni aussi complètes. Qu'il s'agisse du nom choisi par le chef de l'État, de son rôle religieux, de son lieu de résidence, de l'urbanisme promu par lui dans l'*Urbs*, la référence aux différents rois de Rome est toujours là. Pourquoi une telle insistance, si peu compatible, à première vue, avec cet odium regni qui est l'un des fondamentaux de la vie politique romaine ? Le vrai rôle d'une idéologie, ce n'est pas d'interpréter la réalité, mais de la travestir : comme son prédécesseur et comme ses successeurs, celui dont les Modernes feront le premier empereur romain, éprouva une véritable fascination pour le personnage d'Alexandre le Grand, dont l'effigie était d'ailleurs très présente, sans y être centrale, dans le Forum qu'il avait fait construire⁴⁴. C'est que le vrai modèle du régime que le vainqueur de Marc Antoine cherchait à établir à Rome se situait beaucoup plus du côté des monarchies hellénistiques que de celui d'une royauté romaine, perdue dans les brumes d'un passé bien lointain : mais rassurante, par cela même, et familière à chacun tant elle faisait partie du bagage culturel minimal de tous les Romains. C'est ainsi que le recours à la mémoire collective sur les rois de Rome permettait à Auguste de dépasser le discours

⁴¹ Suet. Aug. 31. 5 et 6, à comparer avec Den. Hal. Ant. Rom. 4. 14. 3.

⁴² Voir GRANDAZZI: Alba Longa (n. 29) vol. II 859–868.

⁴³ Cf. notamment les chapitres 5, 15, 22 et 23.

⁴⁴ Voir BRAVI, A.: *Griechische Kunstwerke im politischen Leben Roms und Konstantinopels.* Berlin 2014, 177–183 et 213 s.

officiel sur le retour à la légalité républicaine et de déguiser le tropisme monarchique et hellénistique du nouveau régime en retour à la tradition ancestrale et indigène.

On peut, je crois, interpréter à la lumière de cette politique mémorielle un épisode célèbre (RG 34, 2) et, sans aucun doute, soigneusement préparé de concert avec l'entourage du Prince : l'offrande à Auguste par le Sénat, sans doute lors de la fameuse séance de janvier 27 av. J.-C., d'un bouclier d'or sur lequel se lisaient les nomes des qualités que les sénateurs lui reconnaissaient - ou lui souhaitaient. Dans ce bouclier d'or, je verrais volontiers comme une actualisation du bouclier divin qu'on disait tombé jadis du ciel à destination du roi Numa, bouclier ensuite reproduit à douze exemplaires 45: le bouclier d'Arles 46 – sans parler des fragments trouvés dans le Mausolée de Rome et à Potenza – ne prouve-t-il pas, en effet, que, comme l'antique ancile, celui d'Auguste était reproductible? Et ce qui s'y lisait renvoyait à autant de figures mémorielles et fondatrices : la uirtus faisait de son bénéficiaire un nouveau Romulus : la clementia, un nouveau César : non pas un roi de Rome, il est vrai, mais il faut bien que l'histoire contemporaine soit présente, surtout lorsqu'il s'agit du père du destinataire et du fondateur du régime! La iustitia permettait de reconnaître le second Numa. Quant à la pietas, elle faisait, certes, d'Auguste un nouvel Énée, mais aussi un nouveau Numa.

Comme on le voit, la démarche herméneutique proposée ici va à l'inverse de ce qui se fait habituellement : lorsqu'on prend en compte la datation au premier siècle avant notre ère de la plupart des œuvres littéraires concernant la plus ancienne Rome, on s'efforce, en général, de montrer combien ces textes sont inspirés et influencés par l'actualité du temps où ils furent écrits, eux ou leurs sources immédiates⁴⁷. C'est ainsi que le commentaire perpétuel du premier livre de Tite-Live dû à R. M. Ogilvie⁴⁸ relève l'un (en 1. 19) des rapprochements que nous avons étudiés ici : mais il le fait, si je puis dire, à rebours, comme si c'était la tradition sur les rois de Rome qui avait été formée et modelée d'après l'action d'Auguste. Sans être injustifiée, une telle démarche méconnaît, me semble-t-il, la part d'invariant qu'il y a dans la mémoire romaine des origines et qui remonte au moins au quatrième siècle av. J.-C. C'est pourquoi il peut être utile de réfléchir à la manière dont une époque et un nouveau régime, en l'occurrence accompagné d'une véritable révolution sociale et culturelle, ont pu chercher à se référer à une mémoire collective déjà constituée et connue de tous, pour se modeler sur elle et instiller, de façon pour ainsi dire subliminale, un message à la fois caché et évident.

Auguste n'était d'ailleurs pas le premier à Rome à faire ainsi du présent un passé recomposé : un épisode comme le couronnement, finalement manqué, de César

⁴⁵ Tradition que Tite-Live a choisi de taire, mais qu'on trouve chez Denys d'Halicarnasse (*Ant. Rom.* 2, 71). Ovide (*Fast.* 3, 361–392) et Plutarque (*Numa* 13).

Rom. 2. 71), Ovide (Fast. 3. 361–392) et Plutarque (Numa 13).

46 Voir le catalogue de l'exposition du Grand Palais : LA ROCCA, E. (dir.) : Auguste. Paris 2014, 112.

⁴⁷ En ce sens, voir par ex. MILES, G. B.: *Livy: Reconstructing Early Rome*. Ithaca 1995.

⁴⁸ OGILVIE, R. M. : *A Commentary on Livy. Books 1–5*. Oxford 1965. Voir aussi VON HAEHLING, R. : *Zeitbezüge des T. Livius in der ersten Dekade seines Geschichtswerkes*. Stuttgart 1989.

aux Lupercales, montre que son prédécesseur s'était déjà engagé dans cette voie 49. Encore auparavant, le choix fait par un dirigeant tel que Lutatius Catulus d'habiter dans la partie romuléenne du Palatin et son intérêt pour la relique sacrée censément trouvée dans la *curia saliorum* préfigurent déjà l'exploitation augustéenne de la mémoire des origines 50. En réalité, les fouilles récentes ont révélé la précocité de l'occupation de cette partie de la colline par l'élite dirigeante romaine : préférence résidentielle qui remonte au moins au sixième siècle av. J.-C., et qui s'explique par la concentration dans cette zone de lieux et de traditions liées aux origines de la cité 51. À Rome, la mémoire des commencements a donc une histoire, et beaucoup plus ancienne qu'on ne le dit généralement : ce qui pose la question d'une conciliation possible entre mémoire et histoire, question essentielle mais qui sort de notre propos ici. En ce qui concerne l'utilisation de la mémoire royale de Rome, Auguste, de par la longueur de son règne et le caractère systématique qu'il put donner à sa politique en la matière, se distingue nettement et offre à l'analyse un cas privilégié.

À la facticité et à l'unicité du temps historique s'opposent donc la polysémie et la plasticité de la mémoire collective : grâce à cette dernière, on peut espérer connaître, non pas seulement « ce qui s'est réellement passé » — définition classique de l'histoire depuis Ranke — mais aussi ce qui s'est collectivement pensé. C'est ainsi en se référant, constamment et allusivement, aux traditions sur les rois de Rome, qu'Auguste aura réussi à faire accepter par l'opinion romaine son pouvoir quasi-monarchique (RG 34. 1) : per consensum universorum potens rerum omnium.

Avec Auguste, la mémoire collective n'était donc plus seulement le résultat *post euentum* de l'histoire : elle en devenait aussi le matériau premier.

Alexandre Grandazzi UFR de latin à l'Université de Paris-Sorbonne Alexandre.Grandazzi@paris-sorbonne.fr

⁴⁹ Voir en particulier le récit de Nicolas de Damas, *Vie d'Auguste*, 21= F 130 de l'édition-traduction des œuvres de cet auteur par E. PARMENTIER et F. PROMETEA BARONE. Paris 2011, 250–252.

⁵⁰ Voir VER EECKE, M.: La République et le Roi. Le mythe de Romulus à la fin de la République romaine. Paris 2008, 114 s.

romaine. Paris 2008, 114 s.

51 Ce tropisme et ses significations ont été bien mis en lumière grâce aux fouilles menées dans ce secteur du Palatin depuis presque quarante ans : voir PENSABENE, P. – FALZONE, S. (a cura di) : Scavi del Palatino. Vol. I : L'area sud-occidentale del Palatino tra l'età protostorica e il IV sec. a.C. Scavi e materiali della struttura ipogea sotto la cella del Tempio della Vittoria. Roma 2001, 115 s. (P. Battistelli).